

Année scolaire : 2025 – 2026

Niveau :

1^{ère} inscription : Oui

Non

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS
ECOLES ET PERISCOLAIRE**



Mairie de
Montardon

ÉLÈVE

Féminin Masculin

NOM : Prénom(s) :
Né(e) le à département :
Adresse :
Code postal : Commune :

Frères et sœurs : Nom Prénom né(e) le
Nom Prénom né(e) le
Nom Prénom né(e) le

RESPONSABLES LÉGAUX

<p><u>Parent 1</u> Nom de naissance : Nom d'usage : Prénom : Autorité parentale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Profession :</p> <p>Situation familiale : Marié(e) - Veuf(ve) - Divorcé(e) (<i>fournir extrait du jugement relatif à la garde des enfants</i>) - Séparé(e) - Concubin(e) - Pacsé(e) - Parent isolé -</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone : domicile portable travail</p> <p>Courriel : @</p>	<p><u>Parent 2</u> Nom de naissance : Nom d'usage : Prénom : Autorité parentale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Profession :</p> <p>Situation familiale : Marié(e) - Veuf(ve) - Divorcé(e) (<i>fournir extrait du jugement relatif à la garde des enfants</i>) - Séparé(e) - Concubin(e) - Pacsé(e) - Parent isolé -</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone : domicile portable travail</p> <p>Courriel : @</p>
---	---

* Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour : La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994) Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004).

PERSONNES AUTORISÉES À RECUPERER L'ENFANT

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	Tél. domicile	Tél. portable

PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE (en plus des parents)

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	Tél. domicile	Tél.portable

ASSURANCE DE L'ENFANT : Responsabilité civile + Individuelle Accident (joindre attestation)

Compagnie d'assurance: Numéro de police :

Pour les futurs "Petite Section" (nés en 2022) :

Journée complète (matin + après-midi) : oui, dès la rentrée de septembre

oui, à partir de :

non, que le matin toute l'année.

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...)

AUTORISATION

(à remplir par les deux parents en cas d'adresses différentes) Ne cocher qu'en cas de refus.

Parent 1 :

- Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.
 Je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires (affichage à l'école, journal scolaire, mémoire de sorties scolaires, élaboration d'un DVD).

Parent 2 :

- Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.
 Je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires (affichage à l'école, journal scolaire, mémoire de sorties scolaires, élaboration d'un DVD).

Nous nous engageons à vous signaler tout changement modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Date :

Signature du parent 1 :

Signature du parent 2 :

Documents à fournir à la mairie pour l'inscription (faire les photocopies des pièces et présenter les originaux) :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile de – 3 mois
- Certificat de radiation de l'ancienne école si changement de commune
- En cas de séparation : attestation sur l'honneur du 2nd parent autorisant l'inscription à l'école de Montardon



INSCRIPTIONS TEMPS PÉRISCOLAIRES

NOM : Prénom(s) : Classe :

Numéro allocataire CAF ou MSA :

L'attestation de quotient familial expire à la fin de l'année scolaire durant laquelle il a été donné et c'est pourquoi, il faut fournir, chaque nouvelle année scolaire, une nouvelle attestation de quotient familial.

La fourniture de cette attestation est obligatoire sinon le tarif le plus élevé sera appliqué à chaque prestation*.

* Se référer à la grille tarifaire du quotient familial.

La fourniture de l'attestation de quotient familial doit être réalisée entre la fin de l'année scolaire et le début de la suivante.

Si l'attestation de quotient familial est fournie en cours d'année scolaire, il n'y a pas de rétroactivité possible de l'application du tarif sur une facture antérieure à la réception de l'attestation de quotient familial.

Le nouveau tarif s'applique à partir du mois pendant lequel l'attestation de quotient familial a été donnée.

Seuls les administrés de Montardon peuvent bénéficier des tarifs avantageux du quotient familial.

Adresse mail pour la facturation :

INSCRIPTION ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN ET OU DU SOIR

La Mairie ne propose que les services suivants : garderie du matin, restauration scolaire et espace devoirs.

Le service d'accueil périscolaire du soir est assuré par le centre de loisirs les marches du Béarn. Pour obtenir un dossier d'inscription à ce service spécifique, il vous faudra prendre contact avec le Centre de Loisirs Les Marches du Béarn (voir fiche mémento pour le téléphone et mail de contact du Centre de Loisirs).

Je souhaite bénéficier pour mon enfant du service de garderie du matin pour l'année 2025/26

Oui Non

Je choisis :

Le forfait mensuel* ; Le tarif à la présence*

Si aucune case n'est cochée, l'enfant sera inscrit par défaut à la garderie du matin au tarif à la présence pour que l'enfant puisse être pointé par les agents scolaires dans le cas où exceptionnellement vous mettriez votre enfant à la garderie du matin.

* Se référer à la grille tarifaire du quotient familial présente sur le mémento 2025-2026.

La formule choisie sera applicable pour toute l'année scolaire sauf cas particuliers. Toute demande de modification devra être formulée par mail et adressée à la Mairie à l'adresse contact@montardon.org.

INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE

Je souhaite, bénéficier pour mon enfant du service de restauration scolaire pour l'année 2025-2026

Oui * Non (Si oui, choisir entre inscription à l'année et inscription occasionnellement)

* Se référer à la grille tarifaire du quotient familial présente sur le mémento 2025-2026.

Inscription à l'année

Occasionnellement (inscription effectuée sur le portail famille)

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

P.A.I. Projet d'accueil individualisé (seulement les PAI alimentaires) :

Oui Non Tarif : 1€ 15

INSCRIPTION ESPACE DEVOIRS *

Ce service s'adresse aux élèves de CM1 et de CM2 sous la surveillance d'un agent de la municipalité de 16h15 à 17h15.

Les élèves de CM2 ont un accès prioritaire à ce service. L'espace devoirs sera ouvert aux élèves de CM1 selon le nombre de places disponibles après inscription des élèves de niveau CM2.

Ce service ne sera assuré que s'il y a un minimum de 10 inscrits pour l'année.

Il commencera en novembre, le jour de la rentrée après les vacances de Toussaint.

Je souhaite inscrire mon enfant à l'espace devoirs :

Oui Non

* Se référer à la grille tarifaire du quotient familial présente sur le mémento 2025-2026.

La formule choisie sera applicable pour toute l'année scolaire sauf cas particuliers. Toute demande de modification devra être formulée par mail et adressée à la Mairie à l'adresse contact@montardon.org



Durant la journée scolaire de votre enfant, plusieurs temps et plusieurs acteurs interviennent sur les temps d'enseignement et les temps périscolaires (accueil du matin et du soir, restauration, étude, mercredi).

Code couleur

Enseignement

Centre de Loisirs

Municipalité

Voici une synthèse de ces temps, pour vous adresser à leurs responsables et leurs numéros de téléphone.

Horaire temps scolaire :

- **Lundi Mardi Jeudi Vendredi**
- **Matin :** 8h30 à 12h,
- **Après-midi :** 13h30 à 16h

Responsable à contacter

- École maternelle / Mme Veper : 05.59.33.22.15 - maternellemontardon64@gmail.com
- École élémentaire / M. Cazenave : 05.59.33.23.05 - montardon64.ecole@wanadoo.fr

Horaire temps d'accueil

Accueil du matin : 7h30 à 8h20

Pause méridienne : 12h à 13h20

Périscolaire : 16h/19h

Responsable Centre de Loisirs « Les marches du béarn » : Mme Ingrid Degeix
05.59.33.76.07 – direction@lesmarchesdubearn.com

Restauration scolaire – Étude – Garderie du Matin

Inscription : Demandez un formulaire d'inscription à la Mairie à l'adresse contact@montardon.org

Responsable Mairie : 05.59.33.22.63 - contact@montardon.org

Calendrier scolaire

2025/2026

Rentrée des classes

Rentrée Maternelles et élémentaires : Lundi 1er septembre 2025,

Vacances de Toussaint : Fin des cours : Vendredi 17 octobre 2025 après les cours,

Jour de reprise : Lundi 3 novembre 2025,

Vacances de Noël : Fin des cours : Vendredi 19 décembre 2025 après les cours,

Jour de reprise : Lundi 5 janvier 2026,

Vacances d'hiver : Fin des cours : Vendredi 6 février 2026 après les cours,

Jour de reprise : Lundi 23 février 2026,

Vacances de printemps : Fin des cours : Vendredi 3 avril 2026 après les cours,

Jour de reprise : Lundi 20 avril 2026,

Pont de l'ascension : Fin des cours : Mardi 13 mai 2026 après les cours,

Jour de reprise : Lundi 18 mai 2026,

Vacances d'été : Fin des cours : Vendredi 3 juillet 2026 après les cours.

Quotient familial : TARIFS RENTREE 2025 – 2026

Restauration		Montardon	Extérieurs Tarif unique
	Quotient Familial de la CAF	Prix du repas	Prix du repas
TARIF E	> 2000	4.64	4.64
TARIF D	de 1500 à 1999	4.04	
TARIF C	De 1000 à 1499	3.82	
TARIF B	de 700 à 999	3.49	
TARIF A	< 700	2.89	

Restauration	Pas soumis au Quotient Familial
Adulte	4.64
PAI	1.15

Garderie du matin A la présence		Montardon	Extérieurs Tarif unique
	Quotient Familial de la CAF	Par enfant	Par enfant
TARIF E	> 2000	2.85	2.85
TARIF D	de 1500 à 1999	2.70	
TARIF C	De 1000 à 1499	2.50	
TARIF B	de 700 à 999	2.40	
TARIF A	< 700	2.25	

Forfait mensuel Garderie du matin	Montardon			Extérieurs Tarif unique		
	Quotient Familial de la CAF	1er enfant	2eme enfant	3eme enfant	1er enfant	2eme enfant
> 2000	11.20	10.35	9.10	11.20	10.35	9.10
de 1500 à 1999	10.85	10.00	8.85			
De 1000 à 1499	10.50	9.60	8.65			
de 700 à 999	10.25	9.40	8.40			
< 700	9.90	9.10	8.10			

Espace devoirs		Montardon	Extérieurs Tarif unique
	Quotient Familial de la CAF	Par enfant	Par enfant
TARIF E	> 2000	18	18
TARIF D	de 1500 à 1999	17	
TARIF C	De 1000 à 1499	16	
TARIF B	de 700 à 999	15	
TARIF A	< 700	14	

MAIRIE Téléphone : 05.59.33.22.63
Site internet : <http://www.montardon.org/>